

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - M. HOUPERT (pouvoir M. HELIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Convention de don de denrées alimentaires entre la Ville de Dijon et les acteurs de l'aide alimentaire

Madame Tenenbaum au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé en 2013 un état des lieux du dispositif d'aide alimentaire dijonnais. Sur cette base, une réflexion partenariale a été animée par la Direction des Interventions Sociales et du Handicap afin d'identifier des pistes d'amélioration et de renforcement du dispositif.

Cette réflexion, conduite en lien avec la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et le Conseil Général, a associé la Banque Alimentaire de Bourgogne, les Restaurants du Cœur, la Croix Rouge, l'association Epi'sourire et le Secours Populaire.

La crise économique a eu deux conséquences immédiates pour le dispositif d'aide alimentaire : l'approvisionnement s'est tari du fait des difficultés rencontrées par les entreprises (notamment les grandes et moyennes surfaces) et les demandes se sont accrues.

Dans ce contexte de tension, amplifié par les évolutions des politiques européennes malgré les dispositions prises par le gouvernement, les pistes de travail retenues se construisent autour de deux axes complémentaires, l'un en amont, l'autre en aval du don :

1. Contribuer à la diversification des sources d'approvisionnement ;
2. Améliorer le rendement du dispositif.

Le présent rapport concerne le premier axe. La cuisine centrale municipale, malgré un processus de fabrication élaboré qui limite très efficacement la surproduction et le gaspillage alimentaire, est en effet susceptible de disposer de denrées en surplus du fait d'événements imprévus.

Le projet de convention annexé au présent rapport fixe les modalités de remise de denrées du point de vue de la circulation de l'information, de la logistique et de la sécurité alimentaire. Testées de façon empirique depuis septembre 2013, ces dispositions conforteront une pratique récente qui peut apporter une à deux tonnes de denrées par an aux acteurs de l'aide alimentaire. Cela reste très modeste au regard de la production de la cuisine centrale comme des tonnages gérés par le secteur caritatif, mais cette formalisation des procédures a également vocation à servir d'exemple pour d'autres cuisines centrales.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser, Monsieur le Maire, à signer cette convention.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ